



QUEL TYPE D'INFORMATION PUIS-JE TROUVER ?

Le service information et communication met à disposition :

- des liens vers des modèles de certificats, masque et attestations complémentaires (import, échange, export)
- les pièces attenantes au modèle de certificat
- les notes d'interprétation du certificat
- les documents de stratégie et suivi des documents d'information et d'instruction
- des documents de veille
- des documents de formation et d'assistance
- les listes d'établissements agréés



COMMENT PUIS-JE ACCÉDER À EXPADON2 ?

Pour accéder au portail Expadon2 et au nouveau service « information et communication » : www.expadon.fr

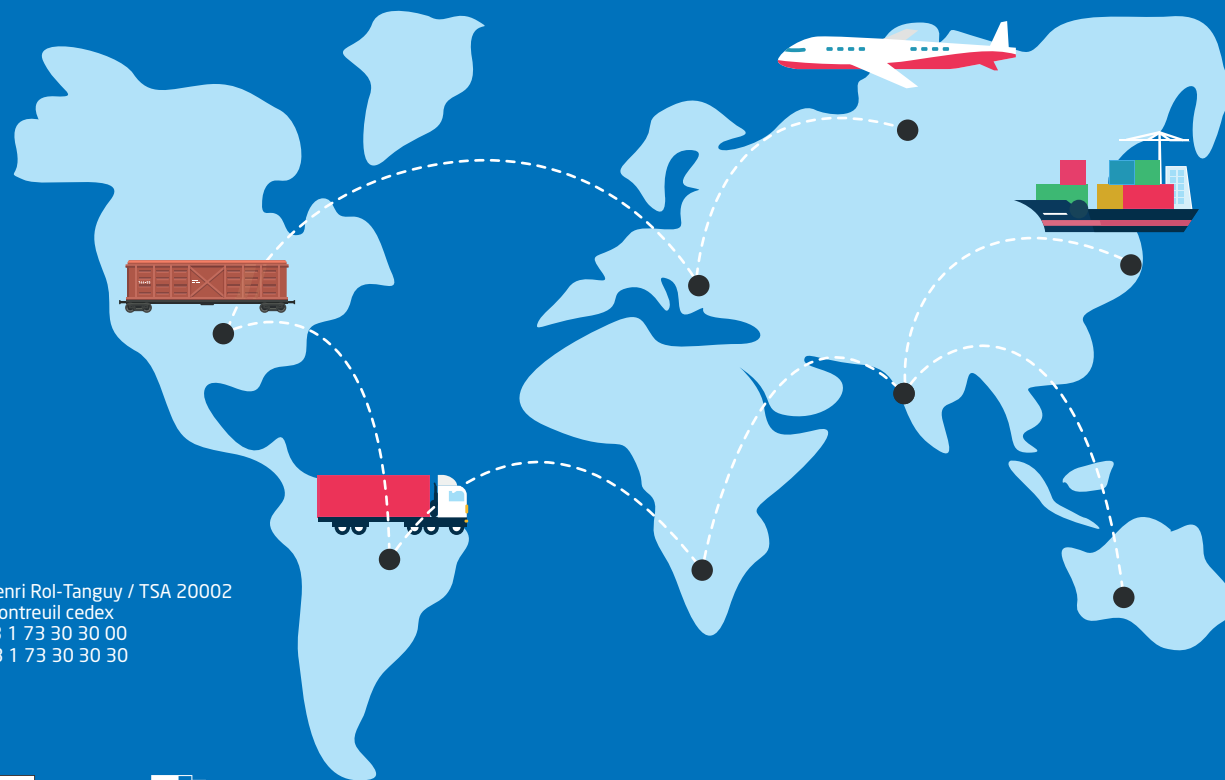
Pour tirer parti de l'ensemble des fonctionnalités du nouveau portail, nous vous invitons à faire une **demande d'habilitation**. Simple et en ligne, cette démarche vous est proposée depuis la page d'accueil, en cliquant sur « **créer un compte** ».

Gagnez du temps, n'attendez pas la clôture d'Exp@don pour demander et obtenir vos **identifiants** d'accès à Expadon2!

EXPADON2



Exp@don et Expadon2 sont des services développés par la Direction générale de l'alimentation (ministère de l'agriculture et de l'alimentation) et FranceAgriMer, l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer



12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002
93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00
Fax : +33 1 73 30 30 30



Retrouvez nous sur :
www.alimagri.fr
www.franceagri.fr

EXPADON2

s'enrichit d'un nouveau service « information et communication »

Le Concept

Le programme « Expadon2 » a vocation à devenir une plateforme dématérialisée avec un portail d'accès unique, destiné à gérer le processus sanitaire et phytosanitaire nécessaire à l'exportation des produits agricoles animaux comme végétaux et agroalimentaires français.

Quelle nouveauté aujourd'hui?

Ouverture du service « information et communication » et de son portail d'accès vers le service « agrément ».

Grâce à son moteur de recherche, ce nouveau service répond à l'ensemble de vos questions relatives aux conditions sanitaires et phytosanitaires d'exportation

à destination des pays tiers d'animaux, de produits animaux et d'origine animale, de végétaux et de produits végétaux, et aux conditions d'échanges intracommunautaires d'animaux de rente.

Il est désormais possible d'accéder au service « agrément » destiné à demander en ligne et à instruire jusqu'à la délivrance, l'agrément export lorsque celui-ci est nécessaire.



Courant 2019

Expadon2 s'enrichira :

- > de nouvelles fonctionnalités du service « information et communication » (recherche par mots-clés) ;
- > la mise à disposition des premiers **certificats dématérialisés** de bout en bout, depuis la demande jusqu'à leur transmission numérique vers les pays tiers ou leur mise à disposition sur un serveur gouvernemental ;
- > des améliorations continues du service de **demandes d'agrément**.

Les demandes de certificats resteront encore quelques mois accessibles via l'actuel site Exp@don, avant de rejoindre progressivement le nouveau portail, futur point d'entrée unique pour toutes vos démarches. En attendant, Exp@don se maintient en forme jusqu'à la mise en service complète d'Expadon2 et vous offre début 2019 une procédure de saisie des certificats rénovée et améliorée...

Soutenir et encourager nos exportations



Les **produits agricoles et agroalimentaires français** représentent **65 Mds €** d'exportations en 2017, **5,5 Mds d'excédent commercial** soit le **3^e excédent commercial français**



16 000 utilisateurs (administrations et opérateurs professionnels et non professionnels)



12 000 modèles de certificats
400 000 certificats délivrés/an



1 000 agréments délivrés par an